



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'Etat

Bulletin de documentation

Service Information et Presse
Luxembourg, 3, rue de la Congrégation

7/1975

Déclaration de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Étrangères, faite à la Chambre des Députés, le 22 octobre 1975

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale aucun projet de budget présenté aux délibérations de votre Haute Assemblée n'a été marqué par une conjoncture économique aussi défavorable que celle qui nous préoccupe aujourd'hui. En décembre de l'année passée, au moment du vote du budget courant, il existait bien des présages de régression, mais rien ne laissait augurer d'une croissance « zéro », voire « négative » de l'envergure de celle que nous avons dû enregistrer.

La moindre évocation d'une récession fin 1974 provoquait chez beaucoup de nos opposants des sursauts d'indignation et nous valait le reproche de dépeindre de propos délibéré une situation comme mauvaise alors que rien ne justifiait pareil pessimisme.

La récession a entretemps pris des dimensions mondiales et les cortèges de chômeurs dans la plupart des pays voisins sont redevenus d'actualité. L'effondrement des prix sur les marchés extérieurs n'a pas manqué de compromettre dangereusement les intérêts économiques de notre pays dont les industries-clé, faut-il le rappeler, sont essentiellement tributaires de l'exportation.

Il va de soi que le caractère international ou mondial de la crise limite particulièrement les moyens de défense d'un pays aussi petit et économiquement aussi dépendant de son commerce extérieur que le nôtre. Certains symptômes comme le désordre monétaire international, ou la désorganisation des approvisionnements mondiaux en matières premières livrent, en effet, plus que d'autres le diagnostic d'une maladie qui ne peut pas être guérie par des remèdes purement nationaux.

La septième session extraordinaire de l'ONU, le dialogue euro-arabe, la conférence de Paris sur les problèmes énergétiques, financiers et économiques, la conférence monétaire, tout cela témoigne à suffisance de droit du désarroi général, de certaines révisions profondes qui s'annoncent et d'un ordre économique nouveau réclamé à haute voix, dont les contours cependant ne sont pas encore discernables.

Sur le plan national, le Gouvernement luxembourgeois n'est pas pour autant resté inactif ou cantonné dans l'expectative de la découverte d'une thérapeutique applicable à l'échelon international. L'action entreprise s'est concentrée d'une façon prioritaire sur le maintien de l'emploi et du pouvoir d'achat dans

une optique de protection des catégories de population les plus durement touchées par la récession. La lutte contre l'inflation s'est reflétée dans une série de mesures de transferts de revenus, notamment la restitution de la TVA en cas de construction ou d'acquisition d'un premier logement; la diminution de la TVA sur certains articles de consommation courante; la majoration des parts fixes dans les pensions de veuve; l'allocation d'une prime de vie chère; la subvention d'intérêts sur prêts sociaux en cas d'acquisition ou de construction de logements; l'adaptation du barème d'impôt sur le revenu à l'évolution de l'indice du coût de la vie. Sur un autre plan, la généralisation de l'adaptation des traitements et salaires à l'indice du coût de la vie et le relèvement du salaire social minimum constituent des moyens supplémentaires pour soutenir le pouvoir d'achat.

Tous ceux qui savent lire un budget et qui ont quelques idées de la marge budgétaire disponible, sont conscients de l'effort développé. Ceux qui le minimisent sont bien ceux qui n'ont toujours pas réalisé que le taux de croissance économique de cette année est négatif, qu'on doit se défaire des habitudes contractées en période d'aisance et ils feraient bien de comparer les budgets des différents pays de la CE et de comparer aussi les efforts consentis par les uns et les autres.

Dans ses préoccupations d'assurer le maintien de l'emploi, le Gouvernement a été amené à instituer le Comité de conjoncture qui réunit, en dehors des Ministres et services gouvernementaux intéressés, des mandataires de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, ainsi que des syndicats les plus représentatifs. Ce Comité a été conçu de façon à favoriser en son sein le dialogue et la concertation entre partenaires sociaux — concertation qui, pour mon Gouvernement, n'est pas un vain mot, nous l'avons prouvé encore jeudi dernier — et ceci en vue d'éviter la confrontation dans les entreprises en butte aux difficultés conjoncturelles; la mission du Comité de conjoncture consiste surtout à trouver d'abord des solutions à l'intérieur des entreprises avant de proposer aux pouvoirs publics d'intervenir en faveur de celles qui ne peuvent éviter le chômage partiel. La dernière note trimestrielle de conjoncture du STATEC fait apparaître qu'au cours des huit premiers mois de l'année 1975, les interventions de l'Etat en ce domaine atteignent près de 50 millions de francs en salaires de

compensation et intéressent en moyenne mensuelle plus de 8 entreprises avec un effectif approximatif de 1200 salariés, le nombre le plus bas de salariés touchés ayant été enregistré en janvier avec 201, le plus élevé en mai avec 1753.

Ces indications soulignent suffisamment l'importance des moyens mis en œuvre par le Gouvernement pour éviter que les travailleurs touchés par le chômage partiel ne subissent des diminutions massives de revenu.

Aucun signe de reprise ne s'étant manifesté au cours des premiers mois de l'année 1975, il fallait préparer des mesures plus énergiques et qui — comme nous l'avions annoncé au printemps, deviendraient nécessaires en cas de prolongement et d'aggravation de la récession. Il ne reste plus à prouver aujourd'hui l'opportunité du vote, en fin de session parlementaire, de la « loi du 26 juillet 1975, autorisant le Gouvernement à prendre des mesures destinées à prévenir les licenciements pour des causes conjoncturelles et à assurer le maintien de l'emploi ». Il est facile d'imaginer maintenant que la rentrée parlementaire aurait eu lieu dans des conditions autrement plus difficiles si des travaux d'intérêt général n'avaient pu déjà être entamés par du personnel de l'industrie sidérurgique dès le début du mois de septembre, et même s'il s'agit ici d'une thérapie qui ne peut être ni généralisée ni être appliquée éternellement, nous ne pouvons que nous féliciter des affres dont elle nous a jusqu'ici préservés grâce aux efforts combinés des partenaires sociaux, des communes et du Gouvernement.

Je suis heureux de saisir l'occasion pour remercier votre Haute Assemblée de toute la diligence avec laquelle elle a bien voulu se consacrer à l'évacuation de ce projet de loi qui, aux yeux du Gouvernement, demandait la plus grande priorité.

Voilà brièvement ébauché le contexte économique et social peu engageant dans lequel s'inscrit le projet de budget pour 1976 et qui hélas est la toile de fond dominant l'horizon de 1976. Est-il nécessaire d'ajouter que les perspectives ouvertes sur le proche avenir par l'OCDE et la Commission des Communautés Européennes n'invitent guère à trop d'optimisme ? Heureusement la reprise semble se dessiner aux Etats-Unis et chez nos plus importants partenaires européens on croit pouvoir décèler les signes précurseurs d'une reprise qui cependant au mieux mettra encore de longs mois avant de raviver nos marchés.

Conscient de cet état de choses, le Gouvernement, décidé d'éviter d'exercer toute poussée inflationniste budgétaire, s'est appliqué avant tout à limiter les dépenses en les adaptant aux perspectives de croissance très modérée du produit national brut à moyen terme. Dans ces conditions, l'objectif premier à atteindre au cours du prochain exercice consiste à disposer d'un arsenal de moyens suffisamment garni pour combattre voire rendre supportable la crise et à cette fin de ménager au maximum nos réserves pour ne les utiliser qu'en bon père de famille sans renoncer pour autant à poursuivre une politique de progrès social et d'investissements publics conforme au programme du Gouvernement.

Le Gouvernement, sachant comme toute personne avisée que le Luxembourg ne peut amorcer une relance de l'activité économique, se garde d'en élaborer actuellement les définitions qui, dans un monde en pleine mutation, ne pourraient que reposer sur des suppositions fantaisistes, les données de base faisant défaut. Mon Gouvernement veille plutôt à garder intactes toutes nos chances et toutes nos possibilités en cas de relance et ici il faut songer avant tout au potentiel humain, mais aussi à la compétitivité et au pouvoir concurrentiel de l'outil économique.

En vue de combattre la récession, et surtout sa conséquence la plus affreuse : le chômage, il a été prévu un ensemble de crédits non-limitatifs pour travaux extraordinaires d'intérêt général, subventions à des entreprises concourant à de tels travaux, prestations de chômage, aide à la Société des C.F.L. Ces crédits comptabilisés « hors plafond » devront constituer les moyens d'intervention adéquats.

Le financement du budget « conjoncturel » aura lieu essentiellement par l'excédent de recettes ordinaires et par l'émission d'un emprunt, de sorte que le recours aux réserves conjoncturelles restera limité à la compensation de l'impasse budgétaire plus ou moins importante selon la durée et l'intensité de la crise économique. En ce domaine le Gouvernement s'est encore efforcé de ne pas perdre de vue les recommandations de la Commission Européenne en matière de politique budgétaire anti-inflationniste.

Les conditions économiques difficiles que nous traversons maintenant ne sauraient cependant servir de prétexte pour freiner la réalisation du programme social du Gouvernement. Les allocations de transfert proposées en vue d'une plus juste redistribution des revenus, intéressant plus particulièrement certaines catégories défavorisées de la population, comporteront la réadaptation sélective des allocations familiales; la majoration de l'allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de pensions et de rentes; l'ajustement des pensions et rentes au niveau des salaires de 1974; la réforme de l'assurance-pension agricole, de la revalorisation des rentes-accidents agricoles et de l'allocation d'une indemnité compensatoire annuelle aux exploitants agricoles; des aides dans l'intérêt de l'éducation différenciée des handicapés et de l'intégration sociale de l'enfance.

Il reste à relever qu'une plus grande sélectivité a été observée dans le choix des investissements publics où une attention particulière a été donnée aux secteurs dans lesquels des retards restent à combler. La croissance en volume de ces dépenses pourrait être influencée par l'exécution de travaux extraordinaires d'intérêt général en vue du maintien de l'emploi.

Par ailleurs notre Gouvernement veillera au cours de cette année avant d'en arriver à la mi-législature, de préparer les projets de réforme annoncés dans la déclaration gouvernementale, qu'il s'agisse de grandes réformes dans le domaine social ou sanitaire, ou de réformes sans incidence financière particulièrement sensible mais indispensables dans les domaines de l'Education Nationale, de l'Aménagement du Territoire, de la Justice, pour ne citer que quelques exemples.

Voilà esquissées à grands traits les options politiques fondamentales qui caractérisent le projet de budget et l'activité gouvernementale 1976. Ces options traduisent clairement la détermination du Gouvernement d'œuvrer sans relâche pour plus de sécurité et de progrès donc de justice dans notre communauté nationale, où l'initiative personnelle, le talent et la compétence doivent à tout moment être encouragés, si défavorable la conjoncture puisse-t-elle être.

Je ne terminerai pas ma brève intervention introductive sans rendre hommage à mon collègue, Monsieur le Ministre des Finances, pour sa contribution personnelle, marquée par autant de dévouement que de compétence, à l'élaboration du projet de budget qui en d'autres temps n'aurait certainement pas posé des problèmes aussi ardu.

J'associe à mes remerciements les autres membres du Gouvernement qui, tous, lors des discussions préparatoires à l'établissement des propositions budgétaires ont fait preuve d'un remarquable esprit d'équipe et d'un sens aigu de leurs responsabilités. La répartition des crédits fut cette année subordonnée pour des motifs d'économies à des critères de sélectivité très sévères, sans commune mesure avec ce que

j'ai connu lors de l'élaboration des budgets précédents auxquels il me fut donné de collaborer — 15,1% des progressions (10,9% de hausse du niveau moyen de l'échelle mobile et 3,8% de croissance en valeur à prix constants) !

Ces maxima très stricts n'ont évidemment pas permis de donner suite à toutes les demandes, mêmes légitimes, des différents départements qui tous ont dû accepter des sacrifices.

Je suis convaincu que les débats budgétaires qui vont s'ouvrir devant votre Haute Assemblée permettront de reconnaître la justesse des mesures proposées, alors qu'elles répondent vraiment aux impératifs des heures difficiles que nous vivons. Si l'austérité et le sérieux ont présidé à la naissance du présent projet, je formule le souhait que les discussions qui précéderont son aboutissement au vote donnent l'occasion d'approfondir largement et tout aussi sérieusement les problèmes auxquels nous sommes confrontés, sans tomber ni dans l'opportunisme, ni dans la surenchère, qui tous les deux ne sont plus de mise, et qu'il s'en dégage des lignes de force à suivre dans l'intérêt du bien commun que nous avons tous la suprême ambition de servir.

Discours budgétaire du 22 octobre 1975 de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Étrangères

Monsieur le Président,

En temps ordinaires, quand vient le moment d'introduire le budget des Affaires Étrangères, certains peuvent avoir ou veulent donner l'impression que la Chambre se donne un moment de répit pour procéder avec l'assistance vigilante des diplomates étrangers à un rituel qui est quelque peu étranger à la réalité de ses préoccupations effectives. J'ai essayé ces dernières années de démontrer que, pour un pays comme le Luxembourg surtout, les Affaires Étrangères étaient loin de se résumer à des exercices de haute voltige diplomatique ou à la participation à des conférences lointaines, dont les objectifs et surtout les résultats n'apparaissent pas toujours avec la plus parfaite clarté.

Que notre diplomatie servait au contraire très concrètement à garantir notre sécurité, à assurer notre prospérité dans un monde où il n'est pas d'usage de se faire des cadeaux et où donc il est essentiel, pour les petits surtout, de cultiver ses amitiés.

Ces amitiés, ces relations solides et confiantes, nous en avons plus encore besoin dans une période de crise économique comme celle que nous traversons actuellement. Si, en effet, en temps de prospérité et de croissance économique, la diplomatie peut apparaître, à tort d'ailleurs, comme une solennité quelque peu inutile superposée à la réalité de marchés et d'intérêts qui s'organisent et se défen-

draient très bien tout seuls, on se rend vite compte, en temps de crise, à quel point les liens et les contacts patiemment établis et entretenus au cours des années, peuvent faciliter les démarches politiques et diplomatiques que nous demandent alors avec insistance une industrie à la recherche de marchés, un commerce à court de clients.

La présidence de l'Assemblée Générale des Nations Unies, que partenaires et alliés ont demandé au Luxembourg d'assumer cette année pour leur compte, apparaît ainsi comme la reconnaissance et l'hommage rendu à une politique étrangère, constante depuis la guerre, d'engagement solidaire et de loyale coopération. La présidence de la Communauté qui, plus banalement selon l'alphabet, nous incombe à partir de janvier est un pari que nous gagnerons grâce au travail acharné de tous mes collaborateurs et qui justifie notre prétention d'avoir voix au chapitre quand il s'agit d'organiser la vie en commun, si essentielle pour nous, des peuples d'Europe occidentale. Mais l'une et l'autre, la gloire et sa rançon, n'ont de sens que parce qu'elles trouvent leur motivation et leur justification profondes dans l'intérêt d'un pays qui est petit et qui ne pourrait pas survivre et prospérer s'il n'entretenait avec le monde immense qui l'entoure des liens de solidarité active qui seuls permettent que soient connus d'abord, reconnus ensuite ses intérêts vitaux et légitimes.

C'est autour de ces intérêts et des événements qui les affectent qu'est agencé mon exposé. Il sera dans toute la mesure du possible consacré à l'appréciation et au jugement politique, la description des faits étant réservée au mémoire écrit qui a été soumis à la Chambre.

Au moment où les contours géographiques de la Communauté à Neuf ont été définitivement tracés à la suite du référendum britannique, il me paraît opportun de situer l'édifice communautaire aussi bien avec ses carences qu'avec ses réalisations, dans le présent contexte économique mondial et à la lumière des récents événements diplomatiques.

A l'heure où la crise frappe tous les secteurs économiques du monde occidental, et alors qu'elle semble persister pour de longs mois encore, je me propose de vous fournir à titre liminaire à mon exposé sur l'état de la Communauté, quelques réflexions et sur l'ampleur de cette crise et sur sa signification.

D'aucuns ont affirmé que la présente récession était en fait la crise économique la plus analysée de l'histoire. Cela me permet en m'adressant aujourd'hui à cette haute assemblée, de m'en tenir à quelques indications précises que je voudrais vous livrer :

Pour la première fois depuis la fin de la guerre, nos économies connaissent une croissance négative et non plus simplement un palier dans la croissance. L'on estime qu'en 18 mois, les baisses de production et les manques d'accroissement représentent \pm 450 milliards de dollars. Ce montant est égal à 11% de la production annuelle de l'ensemble O.C.D.E. ou une fois la production annuelle de la R.F.A. ou encore 40 fois le volume annuel de l'aide publique consacrée au développement du tiers monde. Ces quelques chiffres illustrent à suffisance le problème qui se pose.

L'on s'accorde à dire que 3 causes majeures sont à l'origine de cette crise. D'abord, il faut bien admettre que le monde occidental n'a plus de système monétaire international, la libre convertibilité de la monnaie centrale ainsi que les parités fixes qui en constituaient les paliers ayant disparu. Ensuite nous nous sommes peu à peu habitués à vivre avec des taux d'inflation qui ont doublé en l'espace de deux ans pour représenter en moyenne \pm 10%. Enfin, est venu s'ajouter à ces dérèglements ce que certains qualifient de « micro-événement » : à savoir la hausse unilatérale du prix de notre source d'énergie de base : le pétrole.

En effet de par sa politique d'ouverture, tous azimuts, la Communauté en tant que première puissance commerciale du globe, subissait en ordre principal la régression du commerce mondial dont elle assure \pm 40% des exportations et importations totales. Les désordres monétaires présents et que je viens d'évoquer ne font qu'accroître nos inquiétudes. A vrai dire la compétitivité de nos industries exportatrices est directement menacée par la libre flottaison vers le bas de la devise-clé ce qui signifie une réapparition à peine déguisée de barrières douanières indirectes. Ceci fausse non seulement le jeu de la libre

concurrence, mais cela rend de surcroît particulièrement délicates les grandes négociations commerciales actuellement pendantes au sein du GATT où l'on se propose précisément d'abaisser de manière substantielle l'ensemble des obstacles tarifaires et non-tarifaires.

Quant au niveau de vie atteint par la Communauté depuis sa création et dont la forte élévation se traduit de nos jours dans des chiffres certes éloquentes : — à titre d'exemple, je vous dirai que la Communauté compte sur 1000 habitants 233 voitures particulières, 230 postes récepteurs de télévision et 215 téléphones — on ne peut que s'étonner de la fragilité de ces réalisations eu égard à sa trop forte dépendance énergétique et des autres matières premières en général. Ainsi il convient de ne pas perdre de vue que pour le moment la production d'énergie primaire de la Communauté se situe seulement à 25% de celle des Etats-Unis et à $\frac{1}{3}$ de celle de l'U.R.S.S.

Quand on se réfère au domaine agricole, on se plaît à souligner que la Communauté est désormais le premier producteur de produits laitiers, le deuxième producteur de viande et le troisième producteur de céréales. Pour satisfaisant que soient ces chiffres, il convient de ne pas oublier que la politique agricole commune absorbe \pm 75% du budget communautaire et qu'elle a pour résultats des excédents structurels qui ne sont maîtrisés qu'au prix de mécanismes de plus en plus complexes et avec des chances de réussite de plus en plus illusoire.

Au même moment la Communauté doit consacrer toutes ses énergies à la lutte contre l'inflation et contre le chômage. Ce dernier atteint des proportions sans précédent. C'est précisément dans le domaine de l'action sociale, que nos préoccupations sont les plus vives.

Ici comme ailleurs, l'on constate que l'ensemble de nos politiques étaient conçues pour une période de haute conjoncture et d'expansion économiques. La présente crise économique a démontré la nécessité pour la Communauté de se doter rapidement de mécanismes efficaces permettant de juguler les efforts sociaux qui affectent durement les couches sociales les moins favorisées de nos pays en particulier les jeunes, les personnes âgées et les travailleurs migrants.

Je pense avoir démontré à suffisance combien se révèle être fragile et vulnérable l'édifice communautaire. L'Europe n'a certes pas le monopole de la présente récession; d'autres pays font face à des problèmes similaires; d'autres enfin sont acculés à un état de quasi-faillite.

Comme il s'agit d'un problème mondial dépassant largement le cadre des difficultés conjoncturelles actuelles, c'est dans le contexte d'un dialogue avec tous les intéressés qu'il faudra jeter les bases d'une nouvelle croissance, pour une nouvelle prospérité au bénéfice de toutes les nations du globe. D'aucuns prédisent que l'objectif à atteindre doit être un nouvel ordre économique international, qui se matérialisera par la fin du pool d'industrialisation auquel appar-

tiennent les U.S.A., le Japon et l'Europe. En fait les documents de base des discussions actuelles dans les différentes enceintes, qu'il s'agisse de l'O.N.U., du « dialogue producteurs-consommateurs », de la « 4^e conférence de la C.N.U.C.E.D. », proposent un nouveau modèle de développement mondial. Les objectifs de celui-ci seraient la résorption des inégalités croissantes entre pays, la définition d'un nouveau système monétaire international avec des responsabilités partagées entre tous, et enfin la mise en place d'une gestion saine et équitable des ressources non renouvelables de notre planète. Comme vous le constatez, ces textes ne sont pas de simples documents de politique internationale, comme il en existe des masses. Les récents débats menés lors de la 7^e session spéciale de l'ONU et durant la présente session ordinaire en sont la preuve manifeste. Ils ne sont pas davantage des déclarations de lutte contre le monde industrialisé : nulle part le capitalisme n'est remis en cause, à vrai dire chacun est libre de choisir le système économique qui lui convient. En fait, ces textes et documents et surtout la résolution 3362 adoptée par la 7^e Assemblée générale extraordinaire constituent une déclaration de coexistence économique basée sur la solidarité des intérêts de tous.

Devant les premières propositions qui lui avaient été adressées, la Communauté a su très vite dépasser le scepticisme dont elle a pu faire preuve voici quelques mois.

Elle a inauguré par sa signature au bas de l'accord de Lomé un nouveau type de relations économiques internationales. En acceptant d'ouvrir pour la première fois sans réciprocité son marché aux produits en provenance d'une cinquantaine de P.V.D., en garantissant par le biais d'un système entièrement inédit la stabilisation des ressources que ces mêmes pays récoltent à partir des exportations d'un certain nombre de leurs productions-clés, en assurant une garantie de prix pour leur production sucrière dont le prix se trouve « indexé » sur le prix communautaire, en dotant l'Afrique noire, la plupart des pays du Pacifique et des Caraïbes d'une aide annuelle de l'ordre de 1 milliard de dollars, l'Europe a démontré qu'elle peut encore faire œuvre de pionnier. Elle a largement contribué à détendre une atmosphère qui risquait de dégénérer en un conflit ouvert entre les deux hémisphères de la planète, l'hémisphère Nord et l'hémisphère Sud.

La récente ouverture du Gouvernement américain et sa disponibilité de s'engager à son tour dans cette redéfinition des relations économiques mondiales et l'acceptation par tous les intéressés de l'invitation qui leur a été adressée par le Président de la République française en vue de nouer un dialogue constructif, laissent supposer aujourd'hui que le recours à une guerre commerciale pourra être évité.

Le dernier élément encourageant à ce sujet constitue la conclusion positive de la deuxième réunion préparatoire en vue de ce dialogue, qui s'est tenue à Paris au courant de la semaine passée. Alors que les dix participants, représentant les pays industrialisés et les pays en voie de développement, n'avaient

pu se mettre d'accord au mois d'avril sur le cadre du futur dialogue, ils ont réussi cette fois-ci à jeter les bases de la concertation qu'ils vont engager entre eux. C'est sans doute d'abord l'inlassable activité diplomatique du Gouvernement français qui a permis d'aboutir à ce résultat. Mais c'est aussi la prise de conscience dans le chef des deux camps que seule était possible une approche sans exclusive, où tous les sujets pourront être abordés, qui a largement contribué à débloquent une situation fortement compromise. Le coup d'envoi de cette grande négociation sera donné par une conférence ministérielle qui se tiendra à Paris au courant de la deuxième quinzaine du mois de décembre et qui réunira 27 délégations dont 19 représentent les P.V.D. et 8 les pays industrialisés. L'ampleur de cette négociation résulte des tâches que cette conférence est appelée à confier à quatre Commissions qui seront chargées d'examiner les problèmes relatifs à l'énergie, aux matières premières, au développement et aux affaires financières qui se poseront dans ce contexte. Nul ne saurait prédire dès à présent les résultats concrets qui pourront découler de ce dialogue. Il faut s'attendre à une négociation longue et difficile compte tenu des intérêts multiples et encore souvent divergents en présence. Pour ma part, je ne peux que me féliciter que les deux hémisphères se sont engagées dans un processus permanent de concertation dont devrait résulter un monde plus équitable et plus juste pour tous les peuples.

Pour que l'Europe puisse continuer à assumer dans les mois à venir les responsabilités qui sont les siennes et jouer le rôle qui lui revient, il faut plus que jamais qu'elle tente de se renforcer chaque jour davantage.

Les décisions de principe en ce sens ont été prises et confirmées à de nombreuses reprises. C'est très solennellement qu'on est convenu au sommet de 1972 déjà de créer une union européenne ! Il est plus que temps que nous dépassions le stade des principes et de la théologie pour en arriver enfin aux mesures concrètes. Je me réjouis de voir que trois institutions communautaires ont déposé les rapports sur l'union européenne qui leur ont été demandés et que le rapport dont M. Tindemans a été chargé est en bonne voie. Les tendances qui se manifestent de plus en plus dans la Communauté en faveur de « cavaliers seuls » nationaux ou en faveur de sommets ad hoc de quelques privilégiés rendent extrêmement urgente une discussion d'ensemble du problème des pouvoirs et compétences respectifs de la Communauté et de ses États membres. Nous attendons avec impatience, mais avec confiance aussi, les indications que le Premier Ministre belge fournira sans doute lors de la réunion du Conseil européen du 1^{er} et 2 décembre sur les principales orientations de son rapport dont il doit déposer la version définitive pour le 1^{er} janvier 1976.

Je sais que M. Tindemans, qui est en train de terminer sa tournée dans les pays de la Communauté, ne se contentera pas de déterminer le plus petit dénominateur commun entre les opinions qu'il aura pu recueillir, et je puis lui assurer qu'il trouvera auprès du Gouvernement luxembourgeois un interlocuteur non seulement intéressé mais sympathique et ouvert pour débattre des décisions courageuses qu'il nous

faudra prendre pour faire avancer la construction européenne.

Je souhaite évidemment retrouver dans ce texte l'une des préoccupations majeures et constantes du Gouvernement luxembourgeois, à savoir l'Union économique et monétaire, ainsi qu'un calendrier et des méthodes précises pour sa réalisation.

Un autre objectif européen qui est commun à la Chambre et au Gouvernement est l'élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct. Il convient de signaler qu'à la suite de la recommandation du Conseil Européen des 16 et 17 juillet 1975 un groupe de travail s'est réuni au sein du secrétariat du Conseil des C.E. pour examiner avant tout le projet de convention récemment adopté en la matière par le Parlement européen. Un rapport sur l'état d'avancement des travaux sera présenté au prochain Conseil européen. Pour notre pays deux questions revêtent une importance essentielle, à savoir d'une part l'importance numérique de notre représentation qui devrait rester inchangée et d'autre part la compatibilité de la qualité de membre du Parlement européen avec celle de membre d'un Parlement national. Le Gouvernement luxembourgeois saura faire valoir son point de vue et demeurera attaché à la réalisation rapide de ce projet auquel il attache la plus grande importance depuis de très nombreuses années.

Au Sommet de Paris de 1974 fut lancée l'idée de la création d'une Union des passeports.

Les travaux ont réellement commencé en septembre. Ils sont axés sur la création d'un passeport national uniforme dans les neuf Etats membres, sur l'abolition du contrôle des passeports à l'intérieur de la Communauté et sur l'harmonisation de la législation sur les étrangers.

La réalisation de l'Union des passeports aura un retentissement important sur l'opinion publique puisqu'elle touchera tous les ressortissants de pays tiers qui se rendent dans l'un des pays de la Communauté. L'expérience acquise par les pays de Benelux dans ces domaines devrait apporter une contribution constructive à la réalisation de la libre circulation des personnes dans la Communauté.

Périodiquement le problème du siège des C.E. est relancé et donne lieu à des discussions passionnées au sein des milieux politiques intéressés aux affaires communautaires. On peut se demander si de tels débats ne sont pas vains et inutiles, alors que tout le monde est conscient qu'il s'agit d'une question politique qui revêt une importance majeure pour les Gouvernements de plusieurs Etats membres, et cela d'autant plus que la Communauté doit affronter en ce moment des tâches plus urgentes et plus préoccupantes et que la réalisation du grand dessein de l'Union européenne n'est qu'à ses débuts.

Dans ce contexte, une de nos préoccupations essentielles concerne le respect de la lettre et de l'esprit de la décision des Représentants des Gouvernements des Etats membres relative à l'installation provisoire de certaines institutions et de certains services des Com-

munautés dans notre pays. Le Gouvernement veillera notamment à ce qu'à l'avenir ne soit porté atteinte à la vocation de Luxembourg comme lieu d'implantation de nouveaux organismes et services communautaires particulièrement dans le domaine juridictionnel et financier.

Devant toutes les difficultés que rencontre actuellement la Communauté, tant sur le plan externe que dans son processus de développement interne, le pays auquel échoit la présidence du Conseil de Ministres et des Comités et Groupes qui en dépendent, assume des responsabilités particulièrement lourdes. Telle sera précisément la situation du Luxembourg à partir du 1^{er} janvier prochain et un chacun comprendra qu'à cet effet durant le premier semestre 1976 le concours de l'ensemble de l'administration gouvernementale sera essentiel. Si l'on voit que l'ensemble du corps diplomatique luxembourgeois tant à l'administration centrale que dans les ambassades comprend moins de fonctionnaires que ceux dont disposait l'Irlande pour sa seule présidence, on pourra se faire une image du surcroît de travail qui incombera à mon ministère. Il ne reste qu'à espérer que le travail sera réellement utile et que les mois à venir verront une relance du processus d'unification européenne.

Si la Communauté n'offre pas une image particulièrement brillante, elle conserve néanmoins son pouvoir d'attraction à l'égard de l'extérieur

Après la restauration de la démocratie en Grèce, le nouveau Gouvernement grec a présenté en effet une demande d'adhésion aux trois Communautés Européennes. L'importance de cette candidature qui a pour objectif d'amarrer de façon définitive ce pays à la Communauté et qui, en cas d'accueil positif, aura pour conséquence une extension de cette Communauté vers le sud, est manifeste. La demande grecque est actuellement analysée sur base de dispositions des Traités et j'espère, pour ma part, que cet examen conduira à un élargissement à 10 dans des conditions favorables.

Dans ce contexte je voudrais dissiper les inquiétudes que d'aucuns ont pu avoir sur le fonctionnement et le développement des accords d'association en vigueur avec d'autres pays et en l'occurrence notamment avec la Turquie. Il ne sera porté aucune atteinte aux engagements que la Communauté a contractés vis-à-vis de ces pays. D'autre part, je me dois de dire que l'adhésion d'un ou de plusieurs autres Etats ne doit pas aggraver encore davantage la lourdeur et la faiblesse du processus de décision communautaire et accentuer le manque de cohésion interne. Il ne faudrait surtout pas que ce nouvel élargissement renforce certaines idées de plus en plus répandues tendant à instaurer une sorte de « directoire » d'Etats membres dont la taille et le poids économiques sont prépondérants. Cette idée contraire au principe de l'égalité de tous les partenaires ne peut que susciter méfiance et appréhension. Dans le cas spécifique de la Grèce, l'harmonisation des politiques agricoles sera sans doute le problème majeur et il faut souhaiter — tout comme le fait la Commission

— que la conclusion d'un nouveau protocole financier en faveur de ce pays permettra de résoudre les problèmes qui sont inhérents à la mise en œuvre de cette harmonisation.

Une évolution satisfaisante des rapports de la Communauté avec la Grèce, ainsi qu'avec ses deux autres associés, la Turquie et Chypre, serait sensiblement facilitée si une solution rapide était trouvée au problème chypriote. La Communauté européenne a à plusieurs reprises exprimé sa grande préoccupation devant la persistance d'une situation de crise grave en Méditerranée orientale. Elle a refusé d'avaliser le fait accompli et appuyé les négociations intercommunautaires tenues sous l'égide de M. Waldheim. Je voudrais redire ici qu'une solution rapide et pacifique me semble hautement désirable, solution qui sera fondée nécessairement sur des concessions réciproques. Le Gouvernement de Chypre devrait admettre une organisation des pouvoirs prévoyant une large décentralisation comportant une grande marge d'autonomie pour chacune des deux Communautés. Sur ce plan là en effet la Communauté turque a pu faire valoir de justes griefs et il n'est pas possible de retourner à la situation du passé.

En revanche la Turquie et la Communauté turque devront faire d'importantes concessions en ce qui concerne les territoires, le retour des réfugiés dans leurs foyers et l'évacuation des forces armées turques. La situation de fait actuelle ne saurait durer.

J'espère que des progrès sur des points précis pourront être réalisés à bref délai dans les négociations entre la Communauté turque et la Communauté grecque sous la direction du Secrétaire général des Nations Unies. Si cette formule devait cependant se révéler inefficace, je me demande si l'Europe des Neuf n'aurait pas alors à jouer enfin un rôle plus actif. En y mettant toute l'influence que lui confèrent les liens très étroits dans lesquels elle est engagée à l'égard de la Grèce, la Turquie et Chypre, et sur la base de propositions suffisamment détaillées et globales elle pourrait peut-être contribuer à une solution.

A l'autre extrémité de la Méditerranée, l'Espagne a été le théâtre d'événements qui ont suscité une réprobation générale. J'en ai parlé longuement la semaine dernière dans ma réponse à la question parlementaire posée par l'honorable Monsieur Poos.

Tout le monde connaît l'attitude du Gouvernement luxembourgeois à l'égard du régime politique espagnol. Pour un pays évolué, dynamique, européen, qui désire entretenir des liens étroits avec la Communauté voire y entrer, un régime non pleinement démocratique, tel que le connaît l'Espagne depuis 40 ans, est tout simplement indigne. L'espoir et les signes d'une libéralisation progressive existaient cependant. Les exécutions de 5 condamnés à mort, intervenues malgré de nombreux et pressants appels à la clémence, marquent un net renversement de tendance. Par là, l'Espagne se place au nombre des pays, hélas trop nombreux, qui ont recours à des procédures judiciaires expéditives et arbitraires. La violation des droits élémentaires de la défense de la part

d'un pays qui prétend s'inspirer des mêmes valeurs humaines que nous et qui appartient à la même civilisation européenne que nous, doit être condamnée avec la plus extrême fermeté.

Parallèlement, je me dois de condamner le terrorisme : l'assassinat de policiers dans l'exercice de leur métier n'est pas une forme de lutte politique, mais un crime de droit commun, et sa répression est légitime et indispensable; je dis bien légitime, encore faudra-t-il que les méthodes judiciaires le soient également, sinon le seul résultat sera l'engrenage de la violence et de la terreur.

La réaction collective de la Communauté européenne aux événements d'Espagne est connue : les négociations en vue de la conclusion d'un nouvel accord commercial ne seront pas reprises à l'heure actuelle.

Individuellement, de nombreux pays ont rappelé en consultations leurs Ambassadeurs à Madrid. Le Luxembourg, n'ayant pas d'Ambassadeur à Madrid, a clairement fait connaître sa réprobation, aussi bien par la prise de position du Gouvernement à Luxembourg, que par celle que j'ai assumée à New York. Nous ne pouvons qu'espérer que l'action de la Communauté, ainsi que les sentiments clairement exprimés par les Gouvernements et par l'opinion publique internationale amèneront les autorités espagnoles à une saine conception des droits de l'homme et des principes démocratiques. Car le peuple espagnol, auquel nous attachent tant de liens, mérite de trouver un jour sa place dans la Communauté européenne.

Au Portugal, en revanche, la Communauté a pu enregistrer avec une vive satisfaction l'installation d'un Gouvernement représentatif des forces politiques du pays, dont on peut espérer qu'il aboutira à l'installation dans le pays d'une démocratie pluraliste. Tout en suivant avec beaucoup d'attention et une certaine appréhension les événements récents au Portugal et les difficultés avec lesquelles le nouveau Gouvernement se trouve confronté, la Communauté a concrétisé son appréciation de principe positive en décidant de contribuer de façon substantielle au redémarrage de l'économie portugaise. Il ne doit s'agir que de la première phase d'un dialogue qui à terme, et quel que soient les obstacles, est appelé à favoriser un rapprochement de plus en plus étroit entre ce pays et la Communauté.

La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe s'est conclue à la fin du mois de juillet par la réunion à Helsinki des plus hauts responsables politiques des 35 États participants qui ont solennellement apposé leur signature au bas du volumineux Acte Final.

Que la Conférence ait eu lieu, qu'elle ait pu et dû s'achever tout simplement parce que personne n'aurait pu y mettre obstacle sans porter gravement atteinte à la détente, c'est là une hypothèse que les historiens se plairont peut-être à examiner un jour ! Il est indéniable que les très longs travaux préparatoires à Helsinki et à Genève, les nombreuses rencontres bilatérales et multilatérales ainsi que la réunion finale au sommet ont apporté une meilleure connais-

sance et par là une meilleure compréhension des préoccupations et des objectifs des uns et des autres. Nous avons pu parler ensemble de questions qui étaient taboues quelques années auparavant encore, comme la libre circulation des personnes et des idées. Il y a là une certaine ouverture, une promesse de progrès. Les discussions acharnées et leurs résultats immédiats ont toutefois plutôt démontré les limites actuelles de la détente, fait mesurer tout le chemin qui reste à parcourir avant qu'elle n'ait un contenu concret pour les Etats et pour les hommes.

La pompe extérieure engendrée par la CSCE ne justifie pas une euphorie immédiate sur le fond. L'opinion publique est parfois — c'est compréhensible — prompte à y céder, et c'est la tâche ingrate des hommes politiques de ramener les enthousiasmes à de plus justes proportions. Dans cette tâche je suis, il est vrai, grandement aidé par les voix officielles de l'Union Soviétique. Un commentateur politique réputé, reçu et félicité par Monsieur Brejnev lui-même, n'a-t-il pas tout récemment tourné en dérision, comme moyen d'accéder au pouvoir, le processus électoral démocratique, qui est le fondement même de nos régimes politiques. Ce n'est pas là une approche particulièrement positive pour ce qui est de la mise en œuvre des textes signés à Helsinki !

J'ai également entendu aux Nations Unies des discours de représentants de pays de l'Est qui accordaient une grande valeur au décalogue des principes, mais seulement pour les relations entre Etats à régimes sociaux différents. Une telle limitation est non seulement inquiétante en ce qu'elle est une réaffirmation de ce qu'il est convenu d'appeler la « doctrine Brejnev », elle est également contraire aux textes formels et non équivoques de Helsinki. Je réaffirme ici que pour nous tous ces principes ont même valeur et qu'ils doivent s'appliquer aux relations entre tous les Etats signataires sans exception aucune. Il va de soi également que tout ce dont nous sommes convenus à Helsinki constitue un paquet inséparable, et dont tous les éléments ont égale valeur. Les principes des relations entre Etats, les mesures visant à inspirer la confiance, les dispositions des corbeilles 2 et 3 ainsi que les suites sont situés exactement sur le même plan et notre jugement final portera sur l'ensemble : il faudra accepter tout le menu, il n'y a pas de service à la carte.

Dans deux ans il s'agira de porter un jugement global sur la mise en œuvre des textes de Helsinki, et de décider des suites ultérieures. Notre jugement portera sur l'ensemble de ce qui aura été fait, et sur le contexte politique général dans lequel cela aura pu se faire. J'espère sincèrement que le jugement que je suis forcé de tenir en suspens maintenant pourra être positif alors.

On a beaucoup relevé que l'Acte Final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ne comportait aucun engagement contraignant de la part des Etats participants. Ceux-ci se sont toutefois engagés moralement et politiquement, sur un grand nombre de points souvent fort détaillés, à agir d'une certaine façon. Il s'agit d'autant de points de repère suffisamment concrets, de baromètres, qui permettent de juger, au cours des années à venir, si effectivement

le climat des relations est-ouest en Europe s'améliore ou si au contraire il continue à être caractérisé par la méfiance et par des réticences.

En tant que petit pays, le Luxembourg ne peut pas manquer d'attacher une importance particulière aux répercussions que la détente, si elle est réelle, devrait avoir dans le domaine militaire. Les pays membres de l'OTAN ont déjà notifié leurs prochaines manœuvres militaires en allant au-delà même de ce qui est stricto sensu requis par l'Acte Final de Helsinki. Nous attendons avec intérêt les notifications des pays du Pacte de Varsovie sur leurs propres manœuvres d'automne.

Nous attendons également avec intérêt la réaction des pays de l'Est à nos propositions visant à faire progresser les négociations de Vienne sur les réductions de force en Europe centrale dans un sens assurant un meilleur équilibre militaire dans cette région.

Le Luxembourg, quant à lui, poursuivra dans tous ces domaines la politique constructive, mais vigilante, qui a toujours été la sienne.

Après avoir bénéficié pendant une quinzaine d'années d'une période d'expansion continue, le commerce extérieur du Grand-Duché traverse depuis l'année dernière une phase de régression de plus en plus aiguë.

Nous sommes tous parfaitement conscients du fait que cette situation découle des difficultés financières et économiques et de la vague de récession qui ont frappé tous les pays industrialisés et aux conséquences desquelles notre pays, en raison de son extrême dépendance des marchés extérieurs, ne pouvait, bien moins que d'autres, espérer échapper.

Notre préoccupation est d'autant plus grande que la récession a touché d'une manière particulièrement sévère l'industrie sidérurgique, principale industrie du pays et notre premier exportateur. D'autres secteurs économiques, qui sont également axés essentiellement sur l'exportation ont vu leurs activités se ralentir par suite du rétrécissement progressif des possibilités de vente sur les marchés extérieurs. Les chiffres actuellement disponibles pour l'ensemble du commerce extérieur luxembourgeois révèlent pour le 1^{er} semestre de l'année en cours une baisse de 4,5% en valeur de nos exportations par rapport au 1^{er} semestre 1974 alors que les importations ont augmenté de plus de 5%. Celles-ci ont fortement fléchi par la suite, et se trouvent également, à ce jour, en position négative.

Les chiffres obtenus pour le premier semestre cachent, il y a lieu de le relever, la tendance profonde à la détérioration de nos exportations. En effet, le premier trimestre de 1975 bénéficie encore de l'évolution favorable de la haute conjoncture de 1974 grâce à un phénomène de report statistique et au décalage normal existant entre la production et les exportations effectuées.

Etant donné la dégradation persistante des carnets de commande dans les principales branches vivant essentiellement de l'exportation et plus particulièrement de la sidérurgie, on doit estimer que la ten-

dance à la baisse des exportations, dénotée dès le deuxième trimestre de 1975, est appelée à s'accroître encore fortement.

Selon certaines estimations, le recul de nos exportations de biens pourrait être pour l'ensemble de l'année de l'ordre de 16% en volume.

Compte tenu d'une évolution défavorable des prix à l'exportation, due principalement à la dépression du marché international de l'acier, le recul, en valeur, pourrait être de l'ordre de plus de 20% par rapport à 1974.

N'oublions cependant pas que les résultats de l'année dernière étaient exceptionnels, tant du point de vue des prix que des quantités exportées.

Pour ce qui est des importations on peut estimer que la tendance actuelle à la baisse devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année en raison de la forte récession à la fois de la production industrielle, y compris le secteur de la construction, et des investissements productifs.

En résumé, il faut donc constater qu'en matière de balance commerciale la situation évolue défavorablement et que sans doute l'année 1975 se soldera par un déficit fort élevé.

Comment pouvons-nous réagir devant cette situation et, plus spécifiquement, que peut faire le Ministre du Commerce extérieur ?

Je ne vous surprendrais pas, je l'espère, en vous disant que nous n'avons pas assisté comme observateurs immobiles à cette évolution défavorable mais que nous avons intensifié et développé encore davantage les interventions auxquelles nous pouvons recourir dans l'intérêt des exportations luxembourgeoises.

Ainsi le Ducroire, qui a pour mission d'assurer les risques à l'exportation, a vu sa dotation de base relevée au point de pouvoir dorénavant intervenir au profit des sociétés luxembourgeoises à concurrence d'une somme globale de 1 milliard de francs.

Le système de bonification d'intérêts élaboré au cours de l'année précédente est devenu opérationnel et contribuera dorénavant à améliorer la position de nos exportateurs face à la concurrence internationale.

Au cours d'une visite officielle rendue par M. le Ministre du Commerce extérieur de Belgique à Luxembourg nous sommes convenus d'un renforcement de la coopération entre les services luxembourgeois et belges compétents en matière de promotion des exportations.

Nous appuyons activement l'initiative de la Commission des Communautés européennes visant la création d'une Banque européenne des exportations.

A mon initiative les pays du Benelux étudient actuellement les possibilités d'une coopération aussi étroite que possible dans le domaine de la promotion et du financement des exportations.

Mon Département a organisé un ensemble d'actions pour sensibiliser nos exportateurs et plus particulièrement les petites et moyennes entreprises sur la nécessité d'intensifier leurs opérations de prospection

commerciale dans le but de la recherche et de la consolidation de débouchés extérieurs.

Je me plais à relever à cette occasion l'excellente et fructueuse collaboration de mon Département avec la Chambre de Commerce, la Fédération des Industries Luxembourgeoises et le Groupement des Industries Sidérurgiques luxembourgeoises.

Enfin je puis vous assurer que, conscient de mes responsabilités en matière de commerce extérieur, je m'efforce d'accomplir au cours de mes déplacements et séjours à l'étranger ou lors de visites officielles que je reçois, à quelque niveau qu'ils se situent, une action systématique d'intervention au bénéfice de sociétés luxembourgeoises qui sont confrontées à des problèmes dans leurs relations internationales. De nombreux dossiers ont pu trouver ainsi des solutions satisfaisantes.

Je compte persister dans cette voie de la diplomatie directe et si possible l'accroître. Les services du Département du Commerce Extérieur et nos représentations et missions à l'étranger sont, comme moi-même, à la disposition de nos exportateurs.

L'ensemble de ces actions devrait contribuer pour une part importante à atténuer, dans cette période de concurrence particulièrement vive, les difficultés que nos exportateurs rencontrent dans leurs opérations de vente à l'étranger et à soutenir et renforcer les efforts méritoires qu'ils ne cessent de déployer pour la défense et le développement de leurs débouchés extérieurs.

Au delà de tous ces efforts nous mettons l'espoir dans une prochaine relance de l'économie mondiale.

Je sais que pour le moment les avis sont encore partagés à ce sujet. Selon les uns les espoirs d'une reprise dans un avenir rapproché ne se trouvent toujours pas confirmés à l'analyse des récentes informations statistiques, alors que pour d'autres on peut escompter une lente amélioration des termes de l'échange à partir du printemps prochain.

Devant l'importance croissante de nos liaisons aériennes tant au point de vue du transport de personnes que de marchandises, mon Département, en collaboration étroite avec le Ministère des Transports, s'efforce dans le cadre de négociations de nouveaux accords de donner une assise juridique et partant une plus grande stabilité à ces liaisons.

Dans le contexte d'une redéfinition des relations économiques avec les pays en voie de développement, la 7^e Assemblée générale extraordinaire des Nations Unies n'a pas manqué de rappeler que l'objectif de l'aide publique au développement à fournir par les nations industrialisées, et qui est de 0,7% de leur P.N.B., demeurerait pleinement valable et devrait être atteint avant la fin de la présente décennie. Certes, il s'agit là d'une contrainte qui vaut également pour notre pays et cela en dépit d'une déclaration interprétative dont notre délégation a assorti la résolution finale. Le fait que notre programme d'aide est relativement récent, n'empêche pas le Gouvernement actuel de continuer à en diversifier les éléments tout en augmentant simultanément la qualité de l'aide à

fournir. En effet, mis à part nos contributions traditionnelles à des organisations multilatérales, telles que le Fonds Européen de développement et l'Agence Internationale pour le Développement, le Gouvernement a pris l'engagement, à l'initiative de M. le Ministre des Finances, de doter le Fonds monétaire international d'une nouvelle contribution de l'ordre de 5 millions et qui sont destinés aux pays en voie de développement les plus pauvres.

Le Gouvernement continuera à se préoccuper de la situation alimentaire mondiale, tout comme il l'a fait tout au long des 12 mois écoulés, et ce par le biais d'opérations nationales, exposées plus en détail dans l'aide-mémoire qui se trouve entre vos mains. En ce qui concerne les programmes d'infrastructure — je veux parler de l'hôpital rural de Kabaya au Rwanda, du centre hospitalier universitaire de Zébé au Togo, du centre d'hygiène et de planning familial de Kasserine en Tunisie —, les pourparlers en vue du financement se poursuivent activement. Il rentre dans les intentions du Gouvernement d'associer autant que peut se faire les entreprises nationales à la réalisation des travaux qui seront à entreprendre.

Nos actions bilatérales et multilatérales, qui représentent, relativement parlant, un effort accru par rapport à celui d'autres États puisque notre aide est inconditionnelle et non liée à des retours mercantiles, doivent suivre une évolution conséquente vers l'objectif défini sur le plan international. Nous sommes en train de tenter de programmer cette évolution en tenant compte évidemment des limites que la situation économique actuelle nous pose forcément.

* *

Je conclurai mon discours par deux sujets d'actualité immédiate, à savoir ma présidence de l'Assemblée générale de l'ONU, qui n'est pas achevée, ainsi que le sommet Benelux.

Conscient de la nécessité de donner à l'Union économique Benelux une nouvelle impulsion, les trois pays partenaires ont organisé les 20 et 21 octobre derniers une conférence intergouvernementale dans le but de fixer les orientations dont devront s'inspirer les activités futures de l'ensemble des organes de l'Union.

Cette conférence a dégagé une volonté commune des trois Gouvernements d'une part d'intensifier la coopération dans les domaines de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de l'infrastructure des transports ainsi que des relations économiques extérieures, d'autre part de parvenir progressivement à la suppression totale des formalités qui subsistent encore aux frontières intérieures du Benelux et, enfin, de s'acheminer vers la coordination des politiques sociales, des politiques financières et monétaires, ainsi que des politiques industrielles et énergétiques des trois pays.

La conférence a également permis de fixer de nouveaux critères afin de permettre un fonctionnement plus rationnel et en même temps plus dynamique de l'Union économique.

Si j'ai gardé pour la fin de ce discours l'évocation des activités des Nations Unies, c'est à la fois parce qu'elles sont les plus proches dans le temps et parce que, du fait de la Présidence luxembourgeoise, elles revêtent cette année un intérêt tout particulier. Je l'ai dit déjà dans mon discours inaugural à la tribune des Nations Unies : mon élection à la Présidence de l'Assemblée Générale est un hommage rendu à un pays qui s'est efforcé dès le début des Nations Unies à y faire régner la conciliation et la coopération, hommage auquel il faut associer les pays européens et autres qui ont proposé ma candidature et tout particulièrement nos partenaires dans la Communauté Européenne.

Il y a à la Présidence de l'Assemblée Générale des Nations Unies des aspects qui frappent l'imagination et qui peuvent flatter l'amour-propre des Nations. Dans une organisation qui compte maintenant 142 membres, l'honneur d'assumer la Présidence ne peut guère revenir à chacun d'entr'eux qu'une fois par siècle. D'autre part cependant, il n'y a rien de plus éphémère que le rôle que peut jouer et les pouvoirs que peut exercer l'homme qui dans un splendide isolement occupe pour quelques mois le siège central à la tribune de la Présidence. Il dirige les débats, il assure l'ordre dans la salle, mais l'un quelconque de ses 17 Vice-Présidents peut, disposant des mêmes pouvoirs que le Président, renverser dans la soirée la décision qu'aurait prise le Président pendant la matinée à moins que l'assemblée elle-même, par un vote de sa majorité ne le fasse tout de suite. Mais c'est peut-être justement à cause de la faiblesse intrinsèque des pouvoirs du Président, à cause de l'éphémérité de son mandat qu'il peut constituer aux yeux de tous ce médiateur, ce conciliateur qui permet aux débats de cette grande Assemblée de tous les peuples du monde de se dérouler non seulement dans l'ordre mais même avec ce minimum de sérénité sans lequel un dialogue constructif n'est pas possible. Ce rôle de médiation et de conciliation le Luxembourg n'a cessé de le jouer sur la scène internationale et en tout premier lieu en Europe depuis qu'abandonnant la politique de neutralité il s'est engagé dans les divers mouvements de coopération, d'alliance et d'intégration qui sont nés des ruines de la dernière guerre mondiale. Dans un sens très réel donc, le choix d'un homme politique luxembourgeois pour présider la 30^e session jubilaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies est le couronnement de la politique étrangère suivie avec constance et détermination par tous les gouvernements luxembourgeois de l'après-guerre. C'est du moins ainsi que je le comprends et je m'en réjouis.

Il est trop tôt encore pour faire le bilan des travaux de l'Assemblée Générale. Le débat général vient à peine de se terminer. Les commissions ont tout juste entamé leurs travaux. On peut dire toutefois que les bons résultats de la 7^e session spéciale ont permis à la 30^e session ordinaire de s'ouvrir dans un climat constructif. Elle aura comme tâche difficile de maintenir sinon d'amplifier la dynamique de la solidarité transnationale qui doit déboucher sur un ordre économique nouveau. C'est sans doute dans le domaine des problèmes du développement et de l'interdépen-

dance économiques que les Nations Unies peuvent dans l'immédiat jouer le rôle le plus efficace. Elles restent cependant pour les problèmes de paix et de sécurité aussi un instrument indispensable de dialogue. On ne voit pas d'une part comment des problèmes aussi complexes et délicats que ceux du Moyen-Orient, de Chypre pour ne parler que de ceux-là, pourraient être résolus par une discussion à 142. On voit d'ailleurs qu'il existe une tendance qui me paraît bonne de résoudre des problèmes comme celui de l'Angola par exemple sur une base régionale entre pays directement intéressés. L'organisation, elle, fournit le forum qui permet d'exprimer tous les espoirs, de ventiler toutes les frustrations, de dégager aussi parfois les grandes lignes d'un accord. L'ONU ne pourra toutefois jouer un rôle que dans la mesure où elle permet à toutes les voix de s'exprimer sans en exclure aucune. Etant universelle et respectant les règles qu'elle s'est fixée dans sa propre Charte, l'organisation des Nations Unies peut ainsi intervenir pour maintenir la paix, préparer et faciliter une solution des conflits, garantir un accord.

Au moment où les Nations Unies entrent dans leur 2^e génération il est important qu'elles démontrent que les objectifs énoncés dans la Charte restent valables et que nonobstant les changements quantitatifs et qualitatifs intervenus au cours des premières 30 années, les structures de l'organisation peuvent être adaptées aux besoins nouveaux et aux problèmes d'aujourd'hui.

Les prochaines semaines verront une activité internationale intense : assemblée générale de l'ONU, Conseil ministériel de l'OTAN, Conseil européen, présentation du rapport Tindemans, dialogue Nord-Sud... et j'en passe !

Les problèmes qui se posent sont graves, et des décisions de grande portée pour l'avenir de notre pays sont susceptibles d'être prises. Je m'en tiendrai donc à la disposition de la Chambre, soit en séance plénière soit en commission, pour lui donner toutes les informations nécessaires et recueillir ses réactions.

Bulletin de documentation